

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 11 août 2010.

Section du dépôt légal



Bulletin e-Veille

Abonnement

Archives

Bulletin d'information e-Veille: Mai 2010

- [Enquête auprès des lecteurs : merci aux participants !](#)
- [Authentification numérique : Introduction](#)
- [La Colombie-Britannique opte pour BCeID](#)
- [IDéNum : le coffre-fort français](#)
- [Suisse : une clé unique pour attester l'identité des citoyens](#)
- [Estonie : pionnière dans l'implantation d'un système d'authentification numérique unique](#)
- [Conclusion](#)

Enquête auprès des lecteurs : merci aux participants !

En février dernier, vous avez été invités à remplir un questionnaire en ligne afin de nous faire part de votre niveau de satisfaction, de vos champs d'intérêt et de vos attentes à propos du bulletin *e-Veille*.

Nous tenons à remercier les 152 personnes qui ont participé à cette enquête. Vos commentaires élogieux et votre appréciation de cet outil de veille nous encouragent dans la poursuite de nos travaux. Vos suggestions nous permettront également d'apporter, au cours des prochains mois, quelques améliorations afin de mieux répondre à vos besoins.

Encore une fois, merci!

L'équipe de réalisation du bulletin *e-Veille*

Authentification numérique : Introduction

Authentification et coffre-fort numérique : les gouvernements du monde entier font preuve d'imagination pour répondre aux attentes des internautes en matière de protection de leur identité; parmi ces différentes initiatives, le bulletin *e-Veille* se penche ce mois-ci sur quatre exemples, quatre visions différentes du même problème et quatre réponses teintées de la personnalité de chacun des pays. ▲

La Colombie-Britannique opte pour BCeID

La Colombie-Britannique travaille depuis quatre ans à son Programme d'authentification ministériel pour permettre aux citoyens comme aux entreprises d'accéder aux services gouvernementaux en ligne d'une manière sûre et confidentielle. Cela est désormais possible par l'entremise du [site sécurisé opérationnel BCeID](#). ▲

Ce portail Internet permet de ne s'enregistrer qu'une seule fois à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe uniques, et d'avoir ainsi accès à un bouquet d'offres multiservices, les entreprises participantes s'étant elles-mêmes inscrites à l'intérieur de ce site gouvernemental sécurisé.

Le BCeID – correspondant à la carte d'identité électronique de Colombie-Britannique – existe en trois versions.

Premièrement, le BCeID de base permet à son utilisateur d'avoir accès aux services en ligne sans devoir s'identifier formellement; le site peut tenir compte du profil et des préférences exprimées en cours de navigation sans que l'utilisateur ait eu préalablement besoin de présenter une preuve d'identité pour s'enregistrer.

Deuxièmement, le BCeID personnel permet à chaque individu d'accéder aux services en ligne comme il le ferait dans la vie de tous les jours, lorsque ses démarches demandent qu'une preuve d'identité soit présentée. Obtenir le BCeID personnel nécessite une vérification préalable et en personne de son identité.

Troisièmement, le BCeID professionnel, destiné aux entreprises, exige de son représentant légal le même genre de démarches que celles incombant à un simple individu avant de pouvoir attribuer des accès aux services en ligne aux employés de son organisation.

La création et l'utilisation d'un compte BCeID est gratuite. Le site donne déjà accès à [34 services différents](#), par exemple juridiques, éducatifs ou financiers.

Si l'objectif est simple, soit fournir des services aux clients par voie électronique, le mécanisme pour y arriver est cependant complexe, les ministères devant savoir avec précision avec qui ils traitent. Les problèmes liés à l'identité et à la sécurité apparaissent donc nombreux.

Et c'est là que le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait preuve d'un véritable génie : si l'utilisateur ne possède pas lui-même sa carte d'identité, il ne pourra pas se la faire voler!

Ainsi, le B.C. Provincial [Identity Information Management](#) (BC IDIM) a mis en place un système dans lequel un organisme reconnu lance sa demande d'information auprès de l'utilisateur; celui-ci conserve un droit de regard sur l'information qu'il s'apprête à divulguer; et un troisième acteur est alors sollicité – une sorte de courtier en protection de l'identité –, qui transmet directement les renseignements personnels au demandeur initial.

Voici, [étape par étape](#), comment fonctionne concrètement le BC IDIM.

Premièrement, un organisme reconnu va présenter une demande d'information. Il peut s'agir, par exemple, d'un médecin souhaitant obtenir des renseignements sur un patient hospitalisé, d'un banquier sur un client ou d'un agent des impôts sur un contribuable.

L'organisme est dit « reconnu », car il lui faudra lui-même s'identifier dans le site gouvernemental afin d'attester qu'il est bien membre de l'organisation ou titulaire de la fonction dont il se prévaut. La demande va donc être dirigée vers le bénéficiaire.

Deuxièmement, le bénéficiaire – le patient, le client, l'utilisateur d'une manière générale, qui peut aussi bien être un individu qu'une entreprise – reçoit la demande d'information sur son site personnel. Ce site ne contient aucune information concrète d'identité personnelle, seulement un ensemble de pointeurs. L'utilisateur y accède grâce à un nom et un mot de passe uniques, et il va pouvoir y sélectionner quel type d'information il souhaite divulguer, dirigeant alors le pointeur approprié vers un « courtier en protection de l'identité ». Dans les faits, les pointeurs sont représentés sur la page de l'utilisateur par un ensemble d'images de cartes virtuelles – carte d'assurance maladie, carte de crédit, carte de NAS, etc. – afin de faciliter la sélection.

Troisièmement, le « courtier en protection de l'identité » reçoit la demande d'information ainsi que l'autorisation de l'utilisateur. Ce courtier est une source fiable, protégée par le gouvernement, dont la sécurité peut être contrôlée en tout temps. Possédant les renseignements d'identité des utilisateurs, le courtier est capable d'authentifier les parties et ainsi de répondre à la demande. Il va adresser l'information nécessaire – et seulement celle-ci – à l'organisme demandeur initial, de manière confidentielle et totalement sécurisée. Cet organisme, en retour, peut faire confiance à l'information fournie puisqu'elle provient d'une source reconnue et fiable.

Cette solution tripartite permet de respecter les [sept principes](#) fixés par le gouvernement :

- Ne divulguer que l'information justifiée et nécessaire;
- Utiliser un système à risques mesurables;

- Laisser au citoyen le choix, le consentement et le contrôle;
- Restreindre l'usage à une information limitée;
- Interdire le croisement de renseignements, car ils ne pourraient plus être contrôlés;
- Créer un environnement de confiance et de sécurité;
- Permettre la transparence dans le suivi des opérations;
- Centrer les opérations et la responsabilisation sur l'utilisateur-citoyen.

Le BC IDIM est donc un système de divulgation de l'identité « à la demande », adapté à toutes les situations du monde numérique. Il respecte les politiques et procédures des ministères, responsabilise le citoyen et assure la qualité de l'information transmise.

Le citoyen, qui reste au cœur du processus, peut tout d'abord s'enregistrer en ligne avant de se présenter en personne auprès d'un agent pour compléter la procédure et obtenir alors son identifiant unique. L'organisme reconnu, de son côté, devra s'être plié aux mêmes exigences avant de pouvoir initier une demande d'information.

La sécurité du processus est maximale et le nombre de renseignements divulgués est réduit, tout en conservant une séparation efficace entre les trois parties et une trace des opérations effectuées. Il s'agit donc d'une solution à la fois simple et optimisée en matière d'authentifiant numérique unique.

Rédacteur : Raphaël Danjou, chargé de veille, CEFRIO

Sources :

B.C. GOVERNEMENT. [BCeID Online Services Directory](#), site Web, [en ligne].

B.C. GOVERNEMENT. OFFICE OF THE CHIEF INFORMATION OFFICER. [B.C. Provincial Identity Information Management Solution](#), site Web. * Y compris plusieurs documents explicatifs et une [vidéo](#) de démonstration, [en ligne].

GOVERNEMENT DU CANADA. [Initiatives d'authentification électronique de la Colombie-Britannique](#), 13 avril 2007, [en ligne].

IDéNum : le coffre-fort français



Selon une récente étude, le mot de passe le plus souvent utilisé sur le Web serait 123456. Il s'agit néanmoins d'un progrès puisque, selon le *New York Times*, au commencement du Web, le mot de passe 12345 était le plus populaire... Au fur à mesure de l'accroissement de l'offre de transactions en ligne, la nécessité d'attester son identité de façon sécuritaire devient un véritable casse-tête. Chaque individu doit se souvenir d'une kyrielle de noms d'usagers et de mots de passe, formés d'une combinaison de chiffres, de lettres et de symboles de plus en plus difficiles à retenir. Qui plus est, la multiplicité de systèmes d'authentification « entraîne des surcoûts pour l'entreprise ainsi que des niveaux disparates de sécurité des données personnelles comme des transactions », a déclaré Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, la secrétaire d'État chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique de France. En somme, « ces inconvénients constituent un véritable frein au développement de services personnalisés en ligne ». Pour pallier ce problème, la France propose IDéNum.

Par l'implantation d'IDéNum, le gouvernement français souhaite donc remplacer les mots de passe par un système d'identification physique – téléphone cellulaire, clé USB ou carte à puce. Ce système permettra d'accéder à n'importe quel service en ligne, qu'il soit offert par le secteur public ou par l'entreprise privée. Un premier prototype est en cours d'élaboration. IDéNum devrait être officiellement disponible en 2011.

Attester l'identité de façon plus sécuritaire

IDéNum a pour objectif de créer un authentifiant numérique unique et multiservice qui se base sur l'usage d'un périphérique externe contenant un certificat et nécessite l'entrée d'un code au moment de son utilisation. Ce système, fort sécuritaire, se base sur le même principe que les cartes bancaires et l'accès à leur portail transactionnel en ligne. Le certificat comprend seulement le nom et le

prénom de son titulaire. D'ailleurs, certains critiques se demandent comment le système gèrera les homonymes avec cette restriction. Le certificat pourra se trouver sur divers supports physiques : clef USB à module cryptographique, carte à puce associée à un lecteur, lui-même connecté en USB à l'ordinateur, ou carte SIM (*Subscriber Identity Module*) associée à un téléphone cellulaire. Pour des raisons de sécurité et d'usure du support, le certificat doit être renouvelé environ aux 3 à 5 ans. En outre, pour être accréditées « IDéNum », les organisations devront se conformer à un cahier des charges répondant aux exigences de sécurité et d'interopérabilité établies par l'administration française.

Services et avantages

En plus d'accroître la sécurité des transactions électroniques et de simplifier l'usage des services en ligne par un authentifiant unique, IDéNum facilitera le déploiement de nouveaux services sur le Web, notamment ceux qui nécessitaient jusqu'à présent l'envoi par la poste de justificatifs d'identité ou de formulaires papier signés.

Parmi les transactions avec l'administration publique que pourront effectuer les citoyens par l'entremise de l'IDéNum, on trouve les demandes d'allocation sociale, de congé parental, de pension de retraite, d'allocation chômage, d'allocation familiale ainsi que la signature des bulletins scolaires dans l'Espace numérique de travail de l'Éducation nationale.

Les particuliers pourront également utiliser IDéNum dans leurs relations avec les entreprises : l'ouverture en ligne d'un compte bancaire supplémentaire, la souscription d'un emprunt ou d'un contrat d'assurance, la signature d'un contrat de location, un abonnement ou l'approbation des avenants à un contrat.

Enfin, cet authentifiant unique pourra être utile dans le cas de transactions qui concernent à la fois des organisations privées et publiques, que ce soit la réception de courriels avec accusé de réception électronique, la signature de courriels (pour la lutte antipourriels), la signature de documents électroniques, de fichiers ou autres, et pour la sécurisation de l'accès distant au système informatique de l'employeur dans le cas du télétravail.

Comment l'internaute peut-il se procurer IDéNum?

L'internaute peut obtenir un certificat IDéNum auprès du fournisseur accrédité de son choix. Il devra effectuer personnellement la demande dans un des points d'accueil du fournisseur, muni d'une preuve d'identité. Le prix d'achat de l'IDéNum n'a pas été fixé. Le gouvernement français souhaite laisser à chaque organisme partenaire le choix d'établir sa politique commerciale.

Un outil à promouvoir

Jusqu'à maintenant, vingt partenaires privés et publics comptent recourir à ce système d'authentification numérique, notamment la Fédération française des sociétés d'assurance, la Caisse des dépôts et consignations, SFR, La Poste et la Fédération bancaire française. IDéNum pourra être utilisé également sur le portail de l'administration française *Mon.service-public.fr*, qui propose un accès à tous les services par une seule authentification numérique. En effet, l'internaute pourra utiliser IDéNum pour tous les services Web publics et privés qui l'acceptent comme moyen d'accès et qui s'identifient comme partenaires en affichant le logo sur leur site.

Rédactrice : Isabelle Vachon, chargée de projet et coordonnatrice du bureau de l'Abitibi-Témiscamingue, CEFRIO

Sources :

[Electronic identity card](#), Wikipedia.org, [en ligne].

EUREKA PRESSE. « [IDéNum : le label du gouvernement pour en finir avec les mots de passe](#) », *ZDNet*, 2 février 2010, [en ligne].

GOUDET, Jean-Luc. « [Idénum : la fausse bonne idée du gouvernement français](#) », *Futura-sciences*, 3 février 2010, [en ligne].

GOVERNEMENT FRANÇAIS. [ANNEXE IDéNum - Foire aux questions](#), 7 p., [en ligne].

GOVERNEMENT FRANÇAIS. [Label IDéNum : plus de sécurité et plus de facilité pour l'usage](#)

[des services sur internet](#), 1er février 2010, [en ligne].

GOVERNEMENT FRANÇAIS. [mon.service-public.fr](#), [en ligne].

GOVERNEMENT FRANÇAIS. [Signature d'une charte renforçant la sécurité des internautes](#), 17 juin 2009, [en ligne].

Suisse : une clé unique pour attester l'identité des citoyens

La Suisse innove en lançant un authentifiant unique disponible en deux formats, c'est-à-dire sous forme de clé USB ou de carte à puce. La SuisseID, offerte depuis peu aux citoyens et aux entreprises, est « la première preuve d'identité électronique sécurisée en Suisse permettant à la fois une signature électronique valable juridiquement et une authentification sécurisée ». Par ce nouvel authentifiant, le gouvernement souhaite encourager les transactions en ligne entre son administration et les citoyens, son administration et les entreprises ainsi qu'entre les citoyens et les entreprises.

Des services en ligne plus sécuritaires et plus simples à utiliser

D'abord, la SuisseID permet la création d'une signature électronique reconnue par la loi comme équivalente à la signature manuscrite. Ainsi, un contrat signé électroniquement – comme un contrat d'assurance, par exemple – offre la même sécurité et a la même valeur légale qu'un document papier signé à la main.

Un appel de projet a été lancé pour apporter un soutien financier aux initiatives novatrices qui utiliseront cette technologie. La Confédération suisse vise à constituer une masse critique d'applications basées sur la SuisseID et d'utilisateurs de cet authentifiant numérique. Déjà 47 entreprises et organisations publiques ont déposé un projet et comptent utiliser SuisseID.

Ainsi, à partir de l'été 2011, les services liés à la taxe à la valeur ajoutée (TVA) seront progressivement disponibles sur Internet. De plus, environ 2 millions de citoyens auront la possibilité de réaliser leurs transactions avec leur commune ou leur canton sur le Web. Aussi, l'Office fédéral de la justice permettra aux citoyens qui attestent leur identité par cette clé d'obtenir en ligne un extrait de leur casier judiciaire sans avoir à se rendre à un comptoir. Dès décembre 2010, la Régie fédérale des alcools permettra également à ses clients l'obtention de l'autorisation de distiller et l'inscription en ligne des quantités produites et vendues, en vue de la taxation. Entre autres exemples, la SuisseID permettra aux citoyens d'accéder à la plateforme [Health Info Net](#) consacrée à la cybersanté. La clé garantit la protection des données, la sécurité et la simplicité dans l'échange d'information dans le domaine de la santé. La Poste Suisse et l'Administration fédérale des douanes comptent en tirer profit tout autant.

En plus de faciliter et de rendre plus sécuritaire les transactions en ligne avec l'Administration fédérale, la SuisseID simplifiera les opérations électroniques entre les consommateurs et les entreprises. À titre d'exemple, sur le site de vente en ligne de livres, de musique, de films ou de jeux vidéo [Buch.ch](#), le recours à la SuisseID permettra aux particuliers d'acheter de façon plus sécuritaire et facilitera au marchand l'authentification des clients et la vérification de leur âge lorsqu'ils achètent, donnée nécessaire à la vente de produits pour adulte.

Acquisition, activation et fonctionnement

Les citoyens peuvent se procurer la clé USB ou la carte à puce auprès de [QuoVadis Trustlink Suisse SA](#), de [La Poste Suisse](#) et de [l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication](#) pour 99 francs (environ 92 \$). La SuisseID est renouvelable tous les trois ans. Afin d'encourager les citoyens à l'adopter, la Confédération suisse rembourse 65 francs (60 \$) sur chaque authentifiant acheté d'ici la fin de 2010 pour un total de 17 millions de francs (environ 16 millions \$). Selon le site officiel, « une fois la demande établie en ligne et imprimée, il faut encore se présenter (une seule fois), muni d'un document d'identité, à un guichet d'identification; la SuisseID est ensuite envoyée par voie postale. La Poste et QuoVadis offrent plusieurs possibilités pour effectuer cette formalité unique sans se compliquer la vie. »

La SuisseID assure une identification unique par la délivrance d'un certificat avec numéro d'identification à 16 positions. La carte et la clé USB comprennent une puce cryptée qui n'autorise l'accès aux différentes opérations qu'après saisie du mot de passe secret. Cette puce ne contient que les nom, prénom, courriel et numéro de

SuisseID. D'autres données, comme la date de naissance et le lieu de naissance du détenteur, sont stockées sur un serveur sécurisé et ne sont accessibles à des tiers qu'avec le consentement du titulaire.

Enjeux et défis

Selon Jean-Daniel Gerber, directeur du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), « le commerce électronique et la cyberadministration recèlent, dans notre pays, un immense potentiel que nous nous devons de mieux exploiter, pour le bien de la place économique suisse. La SuisseID est primordiale pour le développement de l'économie numérique et de la cyberadministration. La sécurité élevée dans les transactions, la validité juridique des opérations électroniques et le gain de temps non négligeable qui en découle sont autant d'atouts qui profiteront à tous. » Par l'adoption de la SuisseID, le gouvernement suisse estime pouvoir économiser des centaines de millions de francs. Toutefois, ces retombées sont conditionnelles à l'adoption de cet authentifiant numérique par un minimum de 10 000 entreprises, organisations et citoyens. Reste à savoir s'ils adopteront cette technologie en nombre suffisant. De son côté, le SECO reste très optimiste et se fixe l'objectif de la mise en circulation de 300 000 cartes d'ici la fin de l'année 2010.

Rédactrice : Isabelle Vachon, chargée de projet et coordonnatrice du bureau de l'Abitibi-Témiscamingue, CEFRIO

Sources :

CONFÉDÉRATION SUISSE. [SuisseID](#), site Web, [en ligne].

KEISER, Andreas. « [L'ère de la signature digitale est ouverte](#) », *Swissinfo.ch*, 10 mai 2010, [en ligne].

LEGALE, Eric. « [La Suisse lance une clé USB pour l'identité numérique](#) », *Forum e-Démocratie*, 26 avril 2010, [en ligne].

RADIO TÉLÉVISION SUISSE. [Transactions électroniques : la « SuisseID » débarque](#), 3 mai 2010, [en ligne].

Estonie : pionnière dans l'implantation d'un système d'authentification numérique unique

Contrairement aux systèmes d'authentification numérique utilisés par la France, la Colombie-Britannique ou la Suisse, des pays européens ont choisi d'intégrer les certificats d'authentification numériques sur une carte d'identité citoyenne. L'Estonie en est la pionnière. En effet, ce petit pays d'environ 1,4 million d'habitants, reconnu comme un véritable leader dans l'adoption des TI, a implanté une carte d'authentification numérique dès 2002 et offre un service mobile d'attestation de l'identité depuis 2007.

Plus qu'une simple carte d'identité

La carte d'identité nationale estonienne contient plusieurs renseignements sur le citoyen, tels que sa photo, sa signature, son nom et son prénom, sa date et son lieu de naissance, son sexe, son statut de citoyenneté, son numéro de carte d'identité, son numéro d'identité nationale, la date de délivrance et d'échéance de sa carte d'identité nationale, etc. La carte est également dotée d'une puce. Celle-ci contient deux certificats : l'un nécessaire à l'attestation de l'identité au cours de transactions électroniques et l'autre à la signature électronique. Chacun des certificats est protégé par un code NIP. La puce contient également le nom et le prénom du détenteur et son numéro d'identité nationale ¹.

Fait intéressant : le gouvernement estonien attribue une adresse de courrier électronique unique à chacun des citoyens et des résidents permanents qui le souhaitent, valide à vie. Elle est formée du prénom et du nom de la personne, suivis de quatre chiffres aléatoires (ex. : prénom.nom1234@eesti.ee). L'adresse de courriel ainsi attribuée n'est pas reliée à un système de messagerie électronique, mais elle sert plutôt à rediriger les messages reçus à l'adresse de courriel personnelle indiquée par son détenteur. Un bottin des adresses de courrier électronique des citoyens est disponible par l'entremise de l'*Estonian's National Registry of Certification Service Providers' Certificate Directory*. Cette adresse de courriel nationale est une voie de communication supplémentaire entre l'administration et le citoyen. Malheureusement, l'engouement a été moins

important que prévu, probablement parce que l'adhésion au service demeure volontaire.

La carte d'identité numérique sert tout autant à réaliser des achats en ligne qu'à traiter avec l'administration estonienne. Plusieurs partenaires offrent la possibilité de s'authentifier par ce moyen. Les citoyens et résidents permanents peuvent utiliser eID sur le portail gouvernemental eesti.ee et ainsi payer leurs impôts, signer des documents officiels, vérifier la validité d'un permis de conduire, accéder à leur dossier d'assurance santé, et même... voter en ligne! Les détenteurs de la carte eID peuvent aussi l'utiliser pour leurs transactions bancaires. Toutefois, comme les citoyens avaient déjà pris l'habitude d'utiliser leur carte bancaire pour les transactions en ligne avec leur institution financière, peu d'entre eux ont choisi d'utiliser eID pour ce faire.

À ce jour, la plupart des citoyens et résidents permanents de l'Estonie visés par l'eID – soit ceux âgés de 15 ans et plus – possèdent leur carte d'identité numérique. Les plus grands défis qu'a dû relever le gouvernement estonien auront été l'adaptation des lois et des règlements à cette nouvelle façon d'attester l'identité et de signer des documents, puis la promotion de cette carte auprès de la population afin d'instaurer la confiance en cette technologie et de favoriser son adoption et son usage.

Attester son identité sur son téléphone cellulaire

Depuis 2007, le gouvernement estonien permet aux citoyens et aux résidents permanents d'attester leur identité par l'entremise de leur téléphone cellulaire. Pour ce faire, le détenteur d'un appareil doit se procurer une carte SIM (*Subscriber Identity Module*) auprès de son fournisseur de téléphonie cellulaire – seule une entreprise de télécommunication mobile ayant la plus grande part du marché est autorisée à le faire. En plus de faciliter les transactions avec l'Administration et avec les entreprises, ce mode d'authentification ne nécessite pas l'achat d'un lecteur de carte pour l'ordinateur. En outre, selon les experts Peeter Laud et Meelis Roos, son utilisation est plus à l'abri des risques tels un cheval de troie et autres logiciels malveillants.

La Belgique, l'Italie, la Finlande et la Roumanie comptent parmi les pays européens qui ont adopté la même technologie que l'Estonie. Il est d'ailleurs fort probable que la carte d'identité numérique (eID) et la technologie mobile qui y est associée deviennent la norme en Europe.

Rédactrice : Isabelle Vachon, chargée de projet et coordonnatrice du bureau de l'Abitibi-Témiscamingue, CEFRIO

Sources :

CIMANDER, Ralf *et al.* Commission européenne. *eGovernment Unit. Interoperability at local and Regional Level. Good Practice Case. eID in Estonia*, étude de cas, 17 octobre 2006, 29 p., [en ligne].

COMMISSION EUROPÉENNE. « [eGouvernement in Estonia](#) », *eGovernment Factsheets*, novembre 2009, 40 p., [en ligne].

GOVERNEMENT DE L'ESTONIE. [The Estonian ID Card and Digital Signature Concept](#), 2003, 13 p., [en ligne].

LAUD, Peeter, et Meelis ROOS. [Formal Analysis of the Estonian Mobile-ID Protocol](#) : actes de colloque, *Identity and Privacy in the Internet Age, 14th Nordic Conference on Secure IT Systems*, NordSec 2009, Oslo, Norvège, 14-16 octobre 2009, p. 271 à 286, [en ligne].

LAUD, Peeter. [Formal Analysis of the Estonian Mobile-ID Protocol](#), présentation, *Identity and Privacy in the Internet Age, 14th Nordic Conference on Secure IT Systems*, NordSec 2009, Oslo, Norvège, 14-16 octobre 2009, [en ligne].

Conclusion

Alors, carte d'identité électronique, authentifiant unique ou formule de transition? Difficile de prévoir si la méthode préconisée par plusieurs pays (eID) a le potentiel de faire pencher la balance en Europe alors que la France et, probablement, l'Allemagne pourraient emprunter d'autres chemins ou des chemins parallèles, tandis qu'en Amérique du Nord la méthode de l'authentifiant unique commence à faire ses preuves. Les efforts des uns et les tiraillements des autres annoncent de beaux débats à surveiller au cours des prochains mois dans le domaine de



1. Pour en savoir davantage sur les aspects techniques, sur les étapes d'implantation et sur les aspects légaux liés à ce système d'authentification numérique, consultez l'étude de cas réalisée par la [Commission européenne](#). [Retour au texte](#)

Le bulletin *e-Veille* est produit sous la coordination du ministre des Services gouvernementaux, en collaboration avec le CEFRIO.

Direction des politiques
Ministère des Services gouvernementaux
875, Grande-Allée Est, secteur 4.400
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 528-6798

Gestion et supervision

Denis Blanchette, Conseiller en veille stratégique, Direction de la vision gouvernementale et des orientations stratégiques, Bureau de la Dirigeante principale de l'information, ministère des Services gouvernementaux
Mireille Lacasse, directrice de projet, CEFRIO

Réalisation et rédaction

Isabelle Vachon, chargée de projet et coordonnatrice du bureau de l'Abitibi-Témiscamingue, CEFRIO

Recherche documentaire et rédaction

Raphaël Danjou, chargé de veille, CEFRIO

Édition Web

Sbastien Racine, technicien en informatique, CEFRIO
Direction des affaires publiques et des communications, ministère des Services gouvernementaux

